

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE / MME DANIÈLE BRUNET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Poursuite du dispositif d'accueil des volontaires de service civique au sein des services du Département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé, conformément aux propositions du rapport, la poursuite du dispositif d'accueil des volontaires de service civique avec l'engagement de 100 jeunes au cours du dernier trimestre 2017.

La dépense sera imputée au chapitre 012 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**